



COMPTE - RENDU

Bureau
Communautaire
24 novembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre novembre, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 18 NOVEMBRE 2016, s'est réuni en son siège à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Etaients présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Yves MICHEL, Magali FERRIER, Norbert CHAPLIN, Francis VEAUTE, Emile ANFOSSO

Etaients absents représentés :

Pierre BOULDOIRE à François COMMEINHES, Gérard CANOVAS à Francis VEAUTE, Christophe DURAND à Magali FERRIER.

Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Dossiers soumis à décisions :

2016-107	Acquisition-amélioration de quinze logements (studios) - Extension de la résidence sociale Habitat Jeunes - OPH de Sète - Le Sévigné - 19 rue Pascal à Sète - Attribution de garantie d'emprunt (PLAI, PLAI Foncier) Rapporteur : CANOVAS Gérard	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2016-108	Programme d'Intérêt Général (PIG) - Attribution de subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé Rapporteur : CANOVAS Gérard	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2016-109	Marchés n°2016 AS 95, 96 et 97 - Opération «Progrès / Bellebouche» - Phase 2 - Fiabilisation des réseaux par temps de pluie Marseillan - bassin de stockage Progrès et PR Bellebouche - lots 1, 2 et 3 - Autorisation de signature Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2016-110	Adhésion au réseau des centres villes durables et de l'innovation : Centre-Ville en Mouvements (CMV) Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

- III. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Vu pour être affiché le 01/12/16, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le

02 DEC. 2016



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo (<http://www.thau-agglo.fr/>)